

Escroquerie cheque déclaré volé

Par **arconada60**, le **08/09/2012** à **11:00**

Bonjour,

Voila mon problème : j'ai perçu un chèque de 6.000 € afin de pouvoir aider une amie en difficulté. Ce chèque permettait de payer ce quelle devait (4.800 €) ce que j'ai fait en sachant l'aider, mais 3 jours après, le chèque a été repris par la Banque Postale car, soit-disant le chèque était déclaré volé. Je suis désormais à découvert de 4.000 €. Je pense avoir été victime d'une escroquerie mais le souci est que la Banque Postale a décidé de clôturé mes comptes et donc je ne serai plus en mesure de percevoir mes salaires mais également de manger ou de payer mes factures.

J'ai également demandé une photocopie du chèque à la Banque Postale pour l'avoir comme preuve afin de déposer plainte pour escroquerie.

J'ai également demander un crédit à une banque afin de combler mon découvert au plus vite et d'éviter tous autres problemes sur mon compte comme des accidents de paiement et autres mais, vu qu'ils ont pris la décision de clôturer mon compte, ma demande sera refusée. Aujourd'hui, je n'ai plus rien et je ne sait plus quoi faire, aucun arrangement n'arrive à être trouvé avec la Banque Postale qui décide, quoi qu'il arrive, de fermer mes comptes.

Merci.

Par **sleepy**, le **08/09/2012** à **23:59**

l'origine du cheque n'est pas clair,
qui vous a remis un cheque ?

pouvez vous détaillé un peu plus l'histoire du cheque, que l'on puisse vous renseigner

Par **arconada60**, le **09/09/2012** à **18:06**

le cheque ma été envoyer par courrier par ernst & young avocat (courbevoie)
une des personne proche de mon amie,mais n'ayant pas le temps de s'occuper de son affaire,j'ai jouer l'intermédiaire afin d'encaisser le cheque et remettre par la suite l'argent.
J'ai donc remis 4800 euros pour payer ce quelle devait a la comission europeene cote d'ivoire,et c'est 4 jours apres que le cheque a soit disant été volé,le cheque a été mis a mon

nom ce qui a entrainé mon accident bancaire.

la personne qui s'occupait de son dossier s'appelle Thierry Mathisse, aujourd'hui je n'arrive plus à entrer en contact avec lui que ce soit, ni par mail, ni par téléphone

Par **trichat**, le **09/09/2012** à **18:46**

Je pense que vous avez été tout simplement pris pour "un pigeon".

Il y a eu certainement vol de documents (papier à en-tête Ernst & Young) pour donner un aspect sérieux à l'envoi du chèque.

D'ailleurs, il n'y a plus personne pour vous répondre. Et pour cause!

Vous pouvez adresser un courrier à Ernst & Young pour lui signaler les agissements de Thierry Mathisse. Vous risquez fort d'avoir une réponse de ce type: Monsieur T. M. n'a jamais fait partie de notre personnel.

Vous pouvez toujours tenter de déposer une plainte pour abus de confiance (contre votre amie, car elle est probablement complice), mais ne vous faites pas trop d'illusions, sur les suites qui lui seront données.

Cordialement.

Par **vividu13**, le **14/01/2013** à **21:27**

slt moi j'ai reçu un virement de 14000 sur mon compte que la lbp m'a repris le jour même en me disant que la personne a fait créditer des chèques impayés sur son compte à lui. j'ai retiré 4000 euros du virement que j'ai reçu et maintenant je me retrouve avec un découvert de 4000 euros je ne sais plus comment faire pour récupérer mon argent j'ai l'impression que la poste m'a escroqué

merci de vos réponses

Par **trichat**, le **16/01/2013** à **10:37**

Bonjour,

Quelle était l'origine de ce virement?

Et attendiez-vous un virement d'un tel montant?

Si non, vous avez été extrêmement imprudent de retirer 4000 €, sachant que cet argent ne vous appartenait pas. Et dans ces conditions, difficile d'accuser votre banque.

Cordialement.

Par **vividu13**, le **16/01/2013** à **12:01**

bonjour

le virement n a pas ete une erreur en plus les cheques sont passer impayes chez l autre personne je ne c pas pourquoi on m implique maintenant la poste ma mise dans un sacre petrin ni carte ni chequier et fichier banque de france ont il le droit????????????????????

Par **Lag0**, le **16/01/2013** à **13:44**

Bonjour,

Pour voir si j'ai bien compris...

Une personne a déposé des chèques sur son compte puis vous a fait un virement. Les chèques se sont révélés impayés donc le compte de cette personne insuffisamment approvisionné pour le virement. Ce virement vous a donc été repris.

C'est bien ça ?

Si c'est le cas, il n'y a pas de faute de la banque puisqu'elle procède toujours au virement sous réserve que le compte soit correctement approvisionné. Pour être sur de disposer de la somme après un virement, il faut attendre entre 15 jours et 3 semaines, temps pendant lequel la banque peut reprendre la somme créditée si incident.

Par **trichat**, le **16/01/2013** à **13:55**

Re,

Je ne veux pas polémiquer sur une question qui vous met dans une situation difficile. Mais je me répète sans doute en vous disant que par prudence, il eût fallu attendre quelques jours après ce virement, avant d'opérer un retrait aussi important.

Vous devez connaître l'émetteur de ce virement, et s'il y a "escroquerie", il me semble que c'est cette personne qui l'a commise en remettant à l'encaissement des chèques sans provision.

Si vous détenez une créance sur cette personne, vous devez engager une action en justice pour obtenir le paiement de la somme qui vous est due. Et pour un montant de 14 000 €, c'est le tribunal de grande instance qui est compétent, avec représentation par un avocat.

Cordialement.

Par **vividu13**, le **16/01/2013** à **14:29**

re

je doit engager sur la personne ou sur la poste?

est cee que la poste a le droit de me mettre interdit bancaire si vite ??????

Par **trichat**, le **16/01/2013** à **14:45**

Re,

L'action doit être engagée contre la personne qui vous doit de l'argent.

La Banque postale applique strictement la réglementation bancaire: elle vous a signalé à la Banque de France, qui est seule habilitée à prendre des sanctions, telles que l'interdiction d'émettre des chèques, d'utiliser une carte bancaire.

Maintenant, vous devez trouver une solution "amiable" avec la Banque postale pour mettre en place un échéancier de remboursement et surtout lui expliquer vos déboires avec l'émetteur du virement non approvisionné.

Cordialement.

Par **vividu13**, le **16/01/2013** à **18:09**

mais moi j'ai fait aucun chèque en bois j'ai retiré de l'argent

Par **Lag0**, le **16/01/2013** à **18:27**

Bonjour vividu13, pourriez-vous faire un effort de rédaction svp ? J'ai ne s'écrit pas g, sais ne s'écrit pas c, etc.

Par **lorange**, le **20/03/2013** à **10:19**

bonjour , je suis dans le meme cas que vous allez déposer plainte , ensuite faite parvenir votre dépôt de plainte à l'aide de votre banquier au centre financier ça évitera la fermeture de votre compte et vous permettra de trouver un arrangement avec eux pour votre découvert qui sera régularisé par mensualité chaque mois.

Par **greguss**, le **02/04/2013** à **16:52**

bonjour je suis dans le meme cas que monsieur qui a eu des soucis avec Ernest et Young, sauf que moi j'ai toujours l'argent sur mon compte que dois-je en faire? le garder ou renvoyer un chèque à la société merci de m'aider pour trouver une solution

Par **trichat**, le **02/04/2013** à **17:57**

Bonjour,

Si l'origine de ces fonds vous est inconnue (ou du moins sans fondement), demandez à la banque de procéder à leur blocage en attendant des éclaircissements. Surtout ne versez rien car ce chèque, comme dans les cas précédents, sera sans aucun doute sans provision. Manifestement, c'est une arnaque bien rodée.

Cordialement.

Par **lorange**, le **02/04/2013** à **17:58**

bonjour, votre banque peu vous reprendre cette argent sous les 30 jours, ce delai dépassé vous pouvez disposer de cette argent, pour plus de securité demandez a votre centre financier si ce cheque n est pas volé ou déclaré perdu si c le cas deposez une plainte contre x pour vous couvrir de tout soucis er faite parvernir le depot de plainte a ce centre.si il n y a aucun probleme vous pouvez disposer de cette argent.
cordialement.

Par **tikotak**, le **15/04/2013** à **18:28**

Bonjour,

J'ai eu le même problème que arconada60,j'ai reçu un chèque de 8000 euro par la société ernst & young avocat,puis j'ai encore du mal aujourd'hui à le vivre...car le chèque a été déclaré volé,puis retiré de mon compte bancaire...j'ai bien sûre déposé plainte,mais est-ce que l'on risque quelque chose?

Cordialement

Par **DAN 4269**, le **22/05/2013** à **11:51**

Bonjour,

J'ai moi aussi été victime d'escroquerie pour 2800 euros.

J'ai déposé le chèque et envoyé à une amie en cote d'ivoire seulement 500 euros.

Le chèque est revenu impayé car ce monsieur a déclaré le chèque volé à la banque postale.

Je me suis retrouvé à découvert et le LCL m'annule mon autorisation de découvert et me demande de remettre mon compte créditeur avant le 23 mai avec la fermeture de mon compte.

Ma question la banque a t elle le droit de faire cela?

Annuler le découvert et demander le remboursement immédiat?

Existe t il une assurance des banques pour ce type d'escroquerie?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **22/05/2013** à **13:56**

bjr,

comme dit précédemment la banque a le droit de procéder ainsi car le chèque que vous avez déposé était sans provision.

comme dit dans les précédents messages la banque n'est pas concerné par un litige entre vous et l'émetteur du chèque.

vous devez mettre en cause l'émetteur du chèque.

cdt

Par **enola78**, le **10/08/2013** à **21:29**

Bonsoir,

J'ai eu à peu près le même problème, sauf que moi c'est le Mali. J'ai reçu un chèque et je devais renvoyer l'espèce. J'en ai renvoyé la moitié (argent que j'allais chercher à la banque à l'aide de ma carte bancaire et que je renvoyais par western union). J'attends que ma banque m'envoie la photocopie du chèque revenu impayé pour aller porter plainte. Et ensuite je vais appeler le centre de carte bancaire, c'est le conseil qu'on m'a donné pour que l'assurance prenne en compte une escroquerie ou un abus de confiance, selon comment la Police le déterminera. Voilà Je vous donnerais des nouvelles aussitôt que mon affaire aura un peu avancé.

Mais je peux vous dire que je vais "montrer les crocs". Ils ont une manière pour nous faire craquer, moi ça fait plus de 3 mois que je discutais avec lui sur internet, il devait rentrer en France, puisqu'il disait qu'il était français et on devait démarrer réellement notre relation. PPPPffffffttt, si je l'ai en face de moi un jour, chose qui me paraît complètement impossible, il y a intérêt à ce qu'un policier soit entre nous deux parce qu'il va souffrir le pépère!!!!!! Voilà à Bientot

Par **chaber**, le **11/08/2013** à **10:33**

bonjour,

vous avez été bien naïve malgré les mises en garde fréquentes des forums et des médias concernant ce genre d'escroquerie ou d'abus de confiance

vous avez reçu un chèque: le sort d'un chèque remis à l'encaissement est de la responsabilité du seul remettant et de personne d'autre.

Si le chèque est sans provision ou déclaré volé et que vous retirez du liquide, même par votre carte bancaire, votre compte sera débité de son montant et vous vous retrouverez à découvert, sans pouvoir mettre en cause votre banque.

La plainte n'aboutira certainement pas.

Par **chaber**, le **19/05/2015** à **18:10**

Bonjour cambrai59400

Vous avez été naïve (comme beaucoup)

Par **tonbens**, le **09/08/2015** à **19:05**

bonjour JILES

POURRIEZ VOUS ME DONNER LE LIEN POUR PUISSE FAIRE LES DEMARCHES MERCI
VEUILLEZ TROUVER MON ADRESSE MAIL XXXXXXXXXXXX anonymisation

Par **leblouz**, le **24/08/2015** à **13:01**

bonjour,

j'ai eu le même problème j'ai reçu un remboursement de vol de personne mal attentionné
.Sois disant arrêté et reçu un chèque de dédommagement de 3500€ la banque la pris et me
dit attendre 15 jours donc ce que je fait et au bout de 2 mois on me retire ce chèque qui était
volé et me retrouve mal depuis mais es-que la banque à le droit de faire sa après 2 mois
merci pour votre réponse .

veuillez agrées monsieur mes salutations distinguées

Par **nanou930**, le **27/08/2015** à **14:41**

bonjour

avez vous trouver une solution a votre arnaque
car je vient d etre victime de la meme arnaque merci de me renseigner

Par **leblouz**, le **27/08/2015** à **17:56**

bonjour,

non rien eu comme solution mais j'ai ecris plus haut pour avoir plus de donnée de ces affaire
arnaquequi est pas de notre faute.

et prendre des agios enorme comme sa pas logique .

la banque de France s'occupe même pas de sa mais ma dit ecire plus loin vers le patron et
faire le necessaire autrement sa va passez par un mediateur et plus si faut .

je vous dirais la réponse que j'aurais .

Par **nax976**, le **11/11/2015** à **16:36**

Bonjour,

J'ai encaissé un chèque de 2000 euros car je devais l'envoyer à un "ami" au Bénin et au final la personne qui m'a émis ce chèque a fait une opposition de chèque soit disant pour vol alors que non et maintenant ma banque veut me clôturer mon compte et je suis désespéré car j'ai porté plainte et je leur est transmis à ma banque. Que faire? Je peux ouvrir un nouveau compte dans une autre banque car pour prendre l'argent se trouvant sur mon compte je dois le virer sur un compte à mon nom?

Merci d'avance de vos réponses

Par **leblouz**, le **11/11/2015** à **20:37**

bonsoir,

la reponse à été breve on à tord que sa monte en haut lieu il sans foute il ferme le compte par harcelement et il on les agios en plus le probleme ne ce résous pas en réalité on à tout perdu point et les banques on un delai mais trouve toujours une solutions à sa et nous dise ces vôtre problème

Par **leblouz**, le **11/11/2015** à **20:43**

bonsoir ne donner pas argent car maintenant les chequese que vous recevez viennent des brouteurs du pays de l'afrique très repandu sur plusieurs pays (cote ivoire - mali - cameroun - burkina faso et j'en passe)

Par **Seyssou**, le **05/12/2015** à **02:53**

Bonsoir, mon neveu à eu un soucis avec sa banque qui vient de clôturer son compte aujourd'hui. Les faits : l ami de mon neveu vivant au Maroc lui a demandé de recevoir un virement bancaire de son père pour sa scolarité. Son père étant à un endroit où il n ya ni western union ni monegram et son fils étudiant au Maroc n a pas de compte bancaire au Maroc et donc demande à mon neveu ses cordonnés bancaire pour recevoir l argent. Le virement d un montant de 2000 euros arrive donc sur le compte de mon neveu qui fait plusieurs retraits le même jour et l envoie à son ami au Maroc. Résultat des courses le compte de mon neveu avait été bloqué il ya quelques jours et on lui a envoyé un recommandé pour lui signifier qu il a reçu un virement frauduleux et pour ces motifs son compte est bloqué et sera clôturé sous 48h à moins qu il n apporte la preuve qui puisse

changer l'appréciation de la banque. Il a tous les messages facebook qui prouvent qu'il n'y est pour rien, il a les copies des messages et les cartes qui prouvent qu'il a envoyé l'argent à son ami. Il appelle donc sa conseillère pour pouvoir la rencontrer et lui présenter les preuves il tombe sur le service client. Par un mail quelques heures plus tard la conseillère lui dit que la décision de sa hiérarchie est prise et qu'elle est irrévocable et que son compte est clôturé aujourd'hui. Pourtant il a son propre argent dans son compte 830 euros environ. Ils n'ont pas respecté le délai de 48h et ne l'ont pas permis d'apporter la preuve. On lui a pas non plus signifié ce que correspondait cette fraude ni ce qui a dû venir de son argent à lui. Il est étudiant et cet argent lui permet de vivre en France. Ma question est la suivante. Quels recours a mon neveu sachant que la banque n'a pas respecté le délai de 48h en lui permettant de se justifier. Son argent à lui sera-t-il saisi? Est-ce normal qu'on ferme le compte sans le situer sur quoi que ce soit concernant le problème et son argent à lui? Moi personnellement j'ai compris dès le début que c'était une arnaque parce que quel père enverrait de l'argent à son fils en l'envoyant sur le compte d'un ami qu'il ne connaît pas? Pire sa scolarité? Malheureusement je n'ai su que trop tard quand la décision de clôture du compte a été annoncée donc ce mercredi. En lisant les uns et les autres ici j'ai compris que le plus que mon neveu risque c'est juste au niveau bancaire et non au niveau pénal. Ce qui me rassure un peu. Mais je ne suis pas très rassuré vu que je ne sais pas en quoi consiste cette fraude. Sa conseillère n'a pas voulu lui dire quoi que ce soit. Elle lui a juste dit qu'elle n'avait pas le droit de lui dire quoi que ce soit et que tout est dans la lettre recommandée que mon neveu n'avait d'ailleurs pas encore reçue. La lettre a été le mercredi vers 11h 30 et il était en cours. J'ai récupéré la lettre le lendemain matin jeudi. Tout est si confus pour moi et je crains pour la suite. Si vous avez des infos ou des éléments de réponse aidez-moi s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Par **morobar**, le **05/12/2015** à **10:54**

Bonjour,
Votre fils est victime d'une escroquerie bien connue.
S'il s'agit comme vous l'indiquez d'un de ses amis vivant au Maroc, il pourra toujours lui demander des explications (et des sous).
Mais je crains que cet ami ne soit pas si amical que cela, en admettant qu'il soit retrouvé.

Par **leblouz**, le **06/12/2015** à **23:40**

bonsoir,

la banque donne 48 h pour boucher le trou et si ce n'est pas fait c'est une fermeture de compte et après si y a une dette peu passez pensant 5 ans en banque de France sans trop avoir de soucis sauf il aura avec des contraintes de vérifications pendant ces années là. après tout ira bien mais il faudra qu'il change de banque car eux profitent de ces vols avec leur agios qui nous finissent bien un vol et arnaque porté plainte avant les 48 h aurais été bien aussi qui aurais pu vous aider dans des démarches que moi j'ai fait comme erreur et donc perdu la somme.

Par **amajuris**, le **07/12/2015** à **10:09**

bonjour,
il ne faut jamais accepter un chèque d'une personne que vous ne connaissez pas ou peu et encore d'un virement provenant de l'étranger.
et si vous le faites, toujours attendre 2 à 3 semaines pour récupérer l'argent.
c'est une arnaque ancienne et bien connue.
il ne faut pas être trop naïf.
salutations

Par **leblouz**, le **07/12/2015** à **23:22**

bonsoir,
même si vous attendez les 3 semaines je l'ai fait mais la banque à retirer au bout des 2 mois donc le soucis revient après .
mais ces sur qu'il ne faut plus encaisser un chèque de quelqu'un qu'on ne connaît pas

Par **morobar**, le **08/12/2015** à **10:24**

Bonjour,
[citation]mais ces sur qu'il ne faut plus encaisser un chèque de quelqu'un qu'on ne connaît pas
[/citation]
Ce conseil n'a pas de sens.
C'est l'échange chèque vs espèces qu'il faut refouler, encore plus avec une personne qu'on ne connaît pas.
Pour le reste il est prudent d'attendre quelques jours avant de disposer des fonds, car outre les dates de valeur, le chèque peut être dénoncé si perdu ou volé.

Par **TinaBg**, le **16/02/2016** à **00:01**

Bonsoir

Je viens sur ce forum car je n'ai plus vraiment de solutions j'ai vécu plus ou moins la même chose que certains d'entre vous j'ai encaissé un chèque pour dépanner une personne, l'émetteur du chèque a déclaré que le chèque a été volé je n'ai eu heureusement pas touché à l'argent qui a été débité de mon compte mais le soucis c'est que j'ai eu mon compte bancaire clôturé je suis dans l'urgence pour trouver une autre banque c'est très difficile dans le sens où quand vous expliquez votre histoire on vous refuse l'ouverture d'un compte. Je souhaiterais savoir quel recours je peux avoir ? Comment prouver ma bonne foi à mon ex banque ? Je ne sais plus quoi faire :(

Oui il est vrai que j'ai été très naïve de penser qu'on pouvait faire confiance mais bon. Je veux juste savoir s'il y a des personnes aptes à me répondre. Merci d'avance

Par **morobar**, le **16/02/2016** à **07:39**

Bonjour,

Lorsqu'on est victime d'une arnaque, d'un vol ou d'un abus de confiance, on dépose plainte. Mais dans la situation exposée, on ignore bien des éléments, car je n'ai jamais vu une banque clôturer le compte de la victime d'un chèque frauduleux surtout sans disposition des fonds.

Par **Dydyne84**, le **09/03/2016** à **16:55**

Bonjour

Je suis également dans la même situation. J'ai rencontré un jeune homme sur internet et j'ai rencontré physiquement à plusieurs reprises. Il m'a demandé de lui rendre service et de recevoir un virement pour lui. En fait c'est deux chèques qui ont été déposés sur mon compte. (que je n'ai donc pas signé au dos)

Une fois l'argent sur mon compte je n'ai pas eu le choix que de les virer. En premier lieu j'ai vu qu'un des chèques avait été déposé le 18/04 et il est apparu sur mon compte le 28/04, pensant que c'était le délais de vérification j'ai fait un premier virement.

Suite à ce virement la banque a bloqué mon compte. Je ne pouvais plus rien faire même pas retirer 20 €. Quelques jours plus tard mon compte a été débloqué j'ai donc été soulagée et naïvement j'ai continué les virements car je voulais me débarrasser de cet argent d'autant plus que le ton cet homme devenait menaçant.

Mon compte a à nouveau été bloqué puis les chèques ont été rejetés au motif que les comptes étaient clôturés.

Je dois aujourd'hui 20 000 € à ma banque. Mon compte a été clôturé et ils ont saisi le tribunal pour demander une injonction de payer.

Vous dites que c'est normal que les délais peuvent être de plusieurs mois alors que la banque de France m'a dit qu'il y avait 10 jours de délais d'encaissement.

Il n'y a donc rien à faire que de payer ?

Merci pour votre aide

Par **Cici62**, le **12/03/2016** à **09:57**

bonjour

Je suis victime d'une arnaque sur Internet une personne sur facebook chercher quelqu'un pour garder ses loyer en son absence pendant 2/3 mois.

J'ai répondu à son annonce pensant que ça sera pas une arnaque les contacts se passer par mail puis par message alors il m'a envoyé un chèque de 2500€ que je devais mettre sur mon compte bancaire une fois le chèque encaissé je devais lui envoyer en mandat cash urgent la somme de 1500€ puis un deuxième mandat cash urgent de 600€ je vais payer les frais d'envoi avec le reste de l'argent et moi gardé le reste.

Le chèque que j'ai mis à ma banque à été fait opposition du chèque par son locataire donc ma banque à vérifier le chèque et la banque à su que le chèque était volé donc la banque à bloqué mon compte et ma banque ma dit de porté plainte alors j'ai été au commissariat et il m'on dit que j'étais sa complice et que je pouvais prendre 5 ans de prison alors que je voulais juste rendre service à quelqu'un.

Maintenant que dois je faire ?

La personne que j'ai aidé ma renvoyé un autre chèque de 2500€ mais je n'est pas encaissé que dois je faire du chèque ?

Dois je faire appel à un avocat aider moi svp je suis mère de 2 enfant en bas âge je ne veux pas aller en prison à cause de ça svp merci pour vos conseils.

Par **jcaeakl**, le **26/04/2016** à **14:31**

bonjour

Je suis en contact avec un escroc offre d'emploi il m'envoie le chèque, je vais le faire vérifier à la banque et porté plainte mais est ce qu'on a des chances de le coincer??

Je reste en contact avec et amicale pour qu'il ne se doute de rien je peux aller loin sans rien payer ni encaisser (comme c'est un chèque volé il ne peut pas savoir si je l'ai ou pas encaisser il n'a que ma parole). Puis je prend contact avec le propriétaire du chèque pour la plainte ?

Par **Myne**, le **29/06/2016** à **00:39**

Bonsoir,

J'ai été victime de cette arnaque... Annonce sur Pôle emploi donc pour moi normalement sérieuse. Aujourd'hui je me suis faite avoir de 945 €

Faite attention car je ne pense pouvoir jamais récupérer cet argent.

Sauf si vous connaissez les démarches...

Par **sebast91270**, le **31/07/2016** à **12:01**

bonjour, moi aussi j'ai été victime d'une arnaque au chèque, moi je voulais bien faire et aider une personne, j'ai bien évidemment encaissé le chèque qui était d'une valeur de 1500€, et quelques jours après on m'informe que c'est un chèque volé.

Donc, ma première réaction est de voir ma conseillère, qui m'ordonne de faire un dépôt plainte pour escroquerie, et d'attendre la réponse du centre financier qui clôture mon compte

, je les ai rappelés , et ils m ont limite envoyé baladé , et expliquer que ce n est pas eux qui s 'occupent de ça , mais le service contentieux.

J 'ai fait une lettre recommandé au médiateur qui ne peut rien faire car vu que mon dossier et au contentieux.

J 'ai appelé le responsable de ce service , qui m ' a affirmé même si j ai fait une dépôt de plainte , ça ne changerais rien , et qu'il m a indiqué que l 'assurance ne couvrait ps les arnaques , donc la poste se moque des gens

Par **jos38**, le **31/07/2016** à **15:16**

bonjour, la poste ou une autre banque, c'est pareil dans ce genre d'arnaque. vous devez attendre au moins 3 semaines pour être sûr que le chèque ne soit pas en bois. les établissement financiers ne sont pas responsables de votre naiveté. j'ai été escroquée sur internet par une société qui injecte des virus dans l'ordi et vous dit de les appeler de toute urgence, la banque m'a remboursé mes 200€ payés par cb

Par **BrunoDeprais**, le **27/08/2016** à **19:02**

Bonsoir

On en revient un peu à un autre fil au sujet de l'obligation ou non d'un commerce d'accepter les chèques.

On peut lire ici, pas mal de motifs de ne pas les accepter.

Par **chaber**, le **28/08/2016** à **08:49**

bonjour

Toute la discussion est axée sur des arnaques de chèques remis à des particuliers pour X motifs avec contrepartie remise rapide de liquide ou virement.

Le consommateur lambda se doit d'être extrêmement vigilant sur ce genre d'opérations

[citation]On en revient un peu à un autre fil au sujet de l'obligation ou non d'un commerce d'accepter les chèques. [/citation]comme déjà dit un professionnel peut refuser un paiement par chèque si cela est affiché à l'entrée du magasin ou à la caisse. De toutes façons il ne marchera pas dans la combine

Par **erica24**, le **09/11/2016** à **13:07**

bonjour , excusez moi, voila j'ai u le meme problème que vous il ya quelque jour je sais plus comment faire pourmen sortir jai porter plainte jai pris un avocat mes ma banque neveux pas

maider j'ai demandé pour qu'on maide dit moi se que vous avait fait pour le decouvert et pour payer les prelevement

Par **mimit41**, le **09/02/2017** à **00:06**

Bonjour j'ai ressu un chèque de 2800euro hier d'une amie pour que je puisse toucher l argent et lui revoyer je ne l'est pas encor encaissé car j'ai des doutes sur l'honnêteté du truc pensé vous qu il est possible de se renseigner a la banque et si oui en combien de temps pourraige avoir la reponces avant de l'encaissé.
Merci d'avance

Par **morobar**, le **09/02/2017** à **08:24**

Bonjour,
Il suffit de lire la conversation sur laquelle vous vous incrustez pour savoir qu'il s'agit d'une arnaque, avec ou sans complicité de "votre amie".
Vous refusez un point et c'est tout;
Cette amie peut tout aussi bien déposer ce chèque à sa banque.
Si elle n'a pas de banque, elle ouvre un compte, c'est gratuit à l'ouverture.

Par **jos38**, le **09/02/2017** à **09:59**

bonjour. je me permets d'insister car si vous encaissez ce chèque (en espérant toucher une commission au passage je suppose)et que vous reversez l'argent liquide, vous allez vous retrouver avec un découvert de 2800€ à la banque, comment allez-vous faire??

Par **F867**, le **12/06/2017** à **11:37**

Bonjour je suis actuellement sous la même pression une personne proche d'une amie sur Internet ma demander d'encaisser un chèque ,que j'ai encaissé ya quelques jours ,je veut attendre au moins 10jours pour être sûr que le chèque est valable mais la personne me mets la pression et je ne saide pas que faire merci

Par **jos38**, le **12/06/2017** à **11:55**

bonjour. 10 jours ce n'est pas suffisant. il faut 3 semaines minimum . si c'est un chèque volé, vous allez avoir des ennuis. dites à cette personne que vous attendez au moins jusqu'à fin juin pour éventuellement lui reverser l'argent. ne cédez pas . une amie d'une amie sur internet...que voulez-vous qu'elle vous fasse ? porter plainte alors que c'est sûrement un

chèque volé?

Par **ESP**, le **12/06/2017** à **18:40**

Bonjour,

Oui, cela est douteux.

1. De demander à quelqu'un d'encaisser un chèque pour soi,

2. De mettre ensuite la pression.

j'espère que vous avez conservé jne copie du chèque...

Car votre banque pourrait se renseigner.

Par **Miss62800**, le **24/11/2017** à **21:20**

Bonsoir

Moi j ai eu une proposition d emploie mise sous pli

Il y a 1semaine j ai eu un chèque de 1700euro que j ai envaissier

Mon banquier vient de rejeté ce chèque pour motif vol et je me retrouve à -1700eur alors que je n ai pas retiré d argent

Est ce que c est normal

Par **jos38**, le **24/11/2017** à **22:53**

bonsoir. vous avez encaissé un chèque de 1700€ qu'on retire de votre compte, ça s'annule . mais je comprends que vous les avez dépensés. une proposition d'emploi accompagnée d'un chèque? vous pouvez expliquer?

Par **BrunoDeprais**, le **25/11/2017** à **08:12**

Bonjour Jos38

Ca fait partir d'un nouveau type d'escroquerie, et on peut même trouver ce genre d'offre d'emploi chez pôle emploi.

Il est évident que l'escroc ne va pas se présenter sous son vrai visage.

Par **morobar**, le **25/11/2017** à **09:05**

Bonjour,

Hélas les arnaqueurs de tous poils ont encore de beaux jours devant eux.

Il faut déposer plainte au titre de la délinquance astucieuse

Pour la Brigade de Répression de la Délinquance Astucieuse ou BRDA c'est ici:

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Cybersecurite/Les-actions-PP/Les-brigades->

Par **ESP**, le **25/11/2017** à **12:43**

Bjr

"je me retrouve à -1700eur alors que je n ai pas retiré d'argent"...

C'est comptablement impossible, c'est que vous êtes à découvert hors ce chèque.

Par **jos38**, le **25/11/2017** à **13:44**

bonjour. miss62800 n'a pas retiré d'argent en espèces mais a dû faire des achats par chèque ou cb. je ne comprends d'ailleurs pas que celui qui lui a envoyé ce chèque n'ait pas demandé l'équivalent en liquide ou alors, il l'a fait mais miss62800 avait déjà tout dépensé

Par **SPLA**, le **19/04/2019** à **08:19**

Bonjour,

Je viens de vivre exactement la même situation que vous...

Un ami sois disant proche de la famille, m'as fait un chèque en guise de cadeau de fiançailles (personne bien placé et avec les moyens nécessaires) c'est pour cela que je ne me suis pas inquiétée, et à l'heure d'aujourd'hui cette personne m'a mise dans une situation très, très délicate, avec un découvert exorbitant. Je ne sais plus quoi faire.

Pour certains d'entre vous, votre situation s'est améliorée ?

Merci et cordialement.

Par **BrunoDeprais**, le **05/05/2020** à **13:32**

Bonjour Spla

Il faut vous rapprocher de votre banque et tenter de trouver une solution.

La probabilité de retrouver votre ami et de le faire payer, est très faible.

Par **Emilie shine**, le **11/06/2020** à **19:18**

Bonjour j'ai une personne sur les réseaux sociaux qu'il a déposer un chèque sur mon compte

cette personne m'a demandé de faire des virements instantanés car il avait un soucis avec sa banque par naïveté je l'ai fait . J'ai encore les noms et les coordonnées bancaires de ces personnes ou la somme à été créditée . Que puis-je faire ???

Par **amajuris**, le **11/06/2020** à **20:23**

bonjour,

en résumé, vous vous êtes arnaqués par une personne rencontrée sur les réseaux sociaux.

si vous êtes naïve, je vous conseille d'arrêter d'aller sur les réseaux sociaux ou les escrocs recherchent des personnes comme vous pour les arnaquer.

vous pouvez déposer une plainte qui ne servira pas à grand-chose, vous avez les noms et les coordonnées de ces personnes qui sont sans doute fausses.

relisez les messages précédents les vôtres.

salutations

Par **Emilie shine**, le **12/06/2020** à **09:57**

La question est comment je fais pour débloquer mon compte. Je travaille en CDI mes versements de salaire seront-ils acceptés, pourrai-je encore utiliser ma carte ? Quelle solution j'ai pour que je m'en sorte de cette situation. J'ai envoyé un courrier à ma conseillère pour avoir une copie de ce chèque mais je pourrai avoir que le recto . En sachant que je ne l'ai pas signé ni déposé ce chèque c'est l'escroq

Par **jos38**, le **12/06/2020** à **10:46**

bonjour. vous lui avez bien donné vos coordonnées pour qu'il dépose le chèque sur votre compte sinon comment aurait-il pu en connaître le numéro? vous dites vous-même que vous avez été naïve, sans doute vous a-t-il proposé une commission pour vous remercier. il faut vous déplacer pour rencontrer votre conseillère. demandez un rendez-vous pour discuter de votre situation

Par **amajuris**, le **12/06/2020** à **11:12**

vous avez effectué des virements à cette personne (sans la connaître) sans attendre l'encaissement de ce chèque qui était soit volé, soit sans provision.

la banque vous demandera de combler votre découvert .

avez-vous déposer une plainte contre ces personnes ?

Par **Emilie shine**, le **12/06/2020** à **17:35**

Non pas encore car la gendarmerie veut une copie du chèque . Mais je veux aussi prouver que ce n'est pas moi qui a déposer ce chèque car je ne l'ai pas signé et que je n'est pas eu en possession ce chèque. Il a été versé en métropole et moi je suis à la réunion

Par **Emilie shine**, le **12/06/2020** à **17:40**

Oui il m'a proposer une commission si je faisait cela pour lui . Le chèque a été encaissé et quelque jours plus tard on m'a appeler pour me dire que c'était un chèque volé. Si c'était un chèque volé pourquoi est il était crédité sur mon compte

Par **Emilie shine**, le **12/06/2020** à **17:42**

J'ai été déjà voir ma conseillère et elle m'a dit que ce n'est plus de son ressort et que c'est à la banque national d'en décidé

Par **Emilie shine**, le **12/06/2020** à **17:48**

j'aimerais savoir quel sera mon sort !!!!

Par **amajuris**, le **12/06/2020** à **20:15**

dans le cas de dépôt d'un chèque, il est toujours indiqué que c'est sous réserve d'encaissement effectif.

il faut donc attendre 2 à 3 semaines pour être certain que le chèque est valable et approvisionné.

soit vous remboursez votre découvert, soit la banque vous propose un prêt pour combler votre découvert.

Par **Emilie shine**, le **13/06/2020** à **06:25**

J'ai de l'argent sur mon ldd , est ce que je peux l'utiliser pour combler une parti du découvert

Par **chaber**, le 13/06/2020 à 06:32

bonjour

[quote]

J'ai de l'argent sur mon ldd , est ce que je peux l'utiliser pour combler une partie du découvert

[/quote]

C'est même votre intérêt pour limiter les agios sur le découvert

Vous pouvez demander un prêt personnel qui vous coûtera moins cher que ces agios

Par **Emilie shine**, le 13/06/2020 à 12:34

J'ai un prêt personnel que j'avais fait qui a été également accordée pour l'achat d'une voiture .
Je pourrai l'utiliser également .? Comment je pourrai transvaser l'argent sur mon ldd sur le compte courant si mes comptes sont bloquer